

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 4

**Votants : 27**

L'an deux mil vingt deux

Le : **4 juillet**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 juin 2022**

**OBJET : D2022\_7\_6**

Augmentation des loyers du  
Groupement d'Habitations  
au 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B  
CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GERACI F ; GUERIN S ;  
HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ;  
MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ;  
VRIET L.

**Ont donné procuration** : BERTHELON S à GERACI F ; GAUDILLIERE M à BUISSON M ;  
IMARD C à ROUHIER D ; THOS F à GUERIN S.

**Secrétaire de séance** : Fabien GERACI

Le rapporteur fait part que les loyers du Groupement d'Habitations peuvent être révisés chaque année en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) au 1er juillet. Il rappelle que depuis 2012, le Conseil Municipal a décidé de ne pas toucher aux montants des loyers mais propose une augmentation de 1.5 % (inférieure à l'augmentation de l'IRL) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'augmenter les loyers du Groupement d'Habitations de 1.5 % au 1er juillet 2022.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 7 juillet 2022**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 7 juillet 2022**

Le Maire,